

Chef de Service  
Prof. Nicolas PAQUOT

Chefs de clinique  
Dr. Jenny DE FLINES  
Pr. Jean-Christophe PHILIPS  
Pr. Régis RADERMECKER  
Dr. Marcelle RORIVE

Consultants  
Dr. Bernard JAN DRAIN  
Pr. André SCHEEN  
Dr. Caroline WALLEMACQ

Assistants  
Dr. Séverine BESSEMANS  
Dr. Nathalie ESSEER  
Dr. Marie FRANCK  
Dr. Marie GERNAY

Email général  
diabetologie@ulg.ac.be

Secrétariat  
Mme Vanessa DRAPS  
Secrétariat Pr. PAQUOT  
'tél' 04/366.72.38  
Fax 04/366.70.68

Secrétariat Médical  
Mme Michelle JEHASSE  
'tél' 04/366.72.37  
Mme Graciella THYSSEN  
'tél' 04/366.72.39

Hospitalisation +58  
Mr Didier MICHALAK  
Chef de Unité  
'tél' 04/366.73.26

RDV Consultations  
'tél' 04/242.52.52

Éducation du patient  
Mme Eliane CONTESSI  
Responsable  
Sart Tilman 04/366.79.94  
Brull 'tél' 04/270.30.10

Clinique du pied  
diabétique  
Dr. Marcelle RORIVE  
04/366.79.94  
04/284.41.39

Mme Sandrine GIUDICI  
(Podologue)  
04/366.79.94

Votre patient(e) se présente ce jour avec un contrat trajet de soin.

Depuis le 1er juillet, les patients conventionnés du groupe 3 sont transférés vers le Trajet de soin.

Ce trajet de soin est également disponible pour les patients diabétiques sous traitement antidiabétique oral maximal nécessitant à court ou moyen terme un passage à l'insuline ou aux incrétinomimétiques.

Voici le résumé de la démarche à suivre :

1. Signer le contrat et bien indiquer votre numéro de compte - vérifier que le patient(e) dispose du DMG.
2. Chaque fois que vous ferez une ordonnance comprenant un traitement dans le cadre de la prise en charge du diabète, veuillez indiquer dans la marge les initiales :TDS.
3. Rédiger une ordonnance : Mr ou Mme, nécessite 5 séances d'éducation diabétique dans le cadre du trajet de soin. Ceci est valable pour la 1ère année, sinon 2 séances pour les années suivantes ou + mais il faudra le justifier sur l'ordonnance.  

dt 3X 50 tiges  
sp usage connu  
Rp 100 lancettes  
Rp 1 glucomètre

dans 6 mois vous refaites la même ordonnance mais sans le Glucomètre.  
N'oubliez pas d'indiquer TDS dans la marge  
Pour éviter tout problème : remettez un RV au patient dans 6 mois (visite : 2/an)
5. Le patient est invité à contacter l'éducateur à qui il remet le contrat et les ordonnances que vous lui avez rédigés.
6. Vous pouvez également l'adresser à la diététicienne en indiquant sur l'ordonnance, deux séances de conseils diététiques dans le cadre du TDS et chez le podologue à condition qu'il présente des pieds à risque (déformations, perte de sensibilité, artériopathie, antécédents d'amputations ...).
7. Soit vous travaillez déjà en collaboration avec un éducateur soit vous contactez (le patient surtout !) le RML: 04/340.25.00 qui vous adressera l'éducateur le plus proche et qui se chargera de vous aider ainsi que le patient dans la démarche relative au trajet de soin et puis prendra en charge le patient dans son éducation matériel et thérapeutique.